COMMUNE DE MARQUILLIES

-

COURRIER DE LA MAIRIE

Objet : CANICULE

A l'attention des personnes de 70 ans et +

Madame, Monsieur,

La canicule est définie par de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs

Les services météorologiques définissent ces périodes lorsque les températures minimales sont au-dessus de 20°C et les températures maximales supérieures à 33° C. Cette règle peut cependant varier.

C'est la Préfecture qui informe les Mairies des périodes dites de « canicules ».

Ci-après, les bons réflexes à adopter :

- **Boire régulièrement de l'eau**
- **Mouiller son corps et se ventiler**
- **Maintenir sa maison au frais : fermer ses volets le jour**
- **Manger en quantité suffisante**
- **Ne pas boire d'alcool**
- **Eviter les efforts physiques**
- **En cas d'urgence appeler le 15**

Par ailleurs, pour vous accompagner pendant ces périodes, la Commune de Marquillies vous propose certains services tels que :

- Prise de contact quotidien
- Fourniture de bouteilles d'eau si nécessaire
- Etc….

Si vous souhaitez bénéficier de ces différents services merci de vous faire connaître **avant le lundi 21 juillet 2025** soit :

- Par téléphone au n° **03 20 29 00 09**
- Par mail à l'adresse : mairiemarquillies@marquillies.com
- En vous rendant à l'accueil de la Mairie

Restant à votre disposition si nécessaire

Très cordialement, fait à Marquillies, le 18 juin 2025

L'Adjointe aux Affaires sociales et à la Jeunesse

Viviane DELEVALLÉE

Le Conseiller municipal Correspondant sécurité incendies/secours

Sébastien DEFECHEUREUX